Contrat de réservation Emplacement

Nom / prénom : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
Code postal : . . . . . Ville : . . . . . Tél portable : . . . . . .

Email pour confirmation du séjour : . . . . . .

Je souhaite réserver . . . . . emplacement

Arrivée le . . . . . / . . . . . / . . . . . après 14h
Départ le . . . . . / . . . . . / . . . . . avant 19h

Catégorie

☐ *Camping car*
☐ *Véhicule + caravane ou tente*
☐ *Randonneur + âne*
Propriétaire de l'âne. . . . . .
☐ *Emplacement « standard » (90 à 120 m2)*
☐ *Grand emplacement (200 à 250 m2)*

Nombre de personnes :

(5 pers. Maxi / emplacement)
Adultes :_____(taxe de séjour de 0.7€/nuit/pers)
Enfants (8 à 18 ans) :_____
Enfants (2 à 8 ans) :_____
Enfants (< 2 ans) :_____
Animaux :_____

La réservation de votre emplacement ne prendra effet qu'après versement d'un acompte de 10€ par jour séjourné (acompte minimum de 50€) et après confirmation par mail de notre part.(Si le montant total du séjour est inférieur à 50€, le montant de l'acompte sera égal au montant total du séjour). Voir tarifs sur site.
En cas de réservation passée à partir du 1er Juillet, 10€ de frais de gestion de réservation vous seront demandés le jour de votre réservation.

☐ *Je joins un chèque de . . . . . € à l'ordre de Rock'n camp / 13 rue du Chambon 43150 GOUDET*
(Clients français uniquement)

☐ *J'ai effectué un virement bancaire de . . . . . € à Rock'n Camp / 13 rue du Chambon 43150 GOUDET*
IBAN : FR76 1871 5002 0008 0001 5148 506
BIC : CEPAFRPP871
Adresse banque : Caisse d'épargne / RN 43490 COSTAROS

Date. . . . . .

Signature (précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord et accepte les conditions générales de vente. ")

Comment avez-vous connu notre camping ? ☐ Internet par quel site……

☐ Bouche à oreilles ☐ Déjà venu ☐ Guide, Brochure ☐ Office de tourisme

Conditions générales de réservation

Il doit être établi un contrat de location par emplacement réservé.
La réservation ne sera définitive qu'après acquittement de l'acompte de réservation et la confirmation du séjour faite par mail par la SARL Rock'n Camp.
La réservation est faite en tenant compte le mieux possible des souhaits du client et des disponibilités du camping.
Aucun numéro d'emplacement ne pourra être attribué avant le jour d'arrivée.
L'emplacement définitif sera déterminé par le camping le jour de votre arrivée.
Le nombre de personnes figurant sur la demande de réservation doit être respecté.
La présence de toute personne supplémentaire devra être signalée à l'accueil dès son arrivée et devra s'acquitter de la redevance journalière.
Le nombre de personne maximum admissible sur un emplacement devra être respecté.
Les visiteurs éventuels devront se présenter à l'accueil. Ils seront sous la responsabilité de leurs hôtes, leur véhicule restera à l'extérieur du camping, et devront s'acquitter de la redevance journalière.
Le jour prévu de votre arrivée, l'emplacement sera disponible à partir de 14H00
Le jour du départ prévu, l'emplacement devra être libéré avant 19H00 et rendu dans son état initial en parfait état de propreté (tranchées interdites).
Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du camping.
Le locataire accepte l'emplacement en l'état.

Facturation

La facturation débutera dans sa totalité à partir du premier jour de la réservation.
Elle sera effectuée sur la totalité du séjour réservé déduction faite de l'acompte.
Tout séjour commencé est du dans sa totalité.

Annulation

En cas d'annulation à moins de 30 jours du début du séjour, l'acompte ne sera pas remboursé.
Les frais de gestion de réservation (fixes) restent acquis à la SARL Rock'n camp.
Pas de possibilité de souscrire une assurance annulation via le camping.

Retard

L'emplacement pourra être reloué dès lors que le client aura plus de 10 heures de retard sur l'horaire d'arrivée prévu sur le contrat et n'en aura pas averti le camping.
Les sommes versées resteront acquises à la SARL Rock'n camp.

Paiement

Le solde du règlement sera effectué la veille du départ. Nous acceptons les règlements par carte bancaire, Chèques vacances et espèces. Le règlement par chèque bancaire est refusé au camping.

Animaux

Seuls les chiens tatoués, vaccinés et tenus en laisse seront acceptés au camping. Selon la législation en vigueur, les chiens de première et de deuxième catégorie sont interdits.
Le propriétaire de l'animal devra être en mesure de nous fournir le carnet de vaccination de l'animal et une attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant l'identification de l'animal concerné.